

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D35-2019

Séance du 9/05/2019 – Convocation du 26 avril 2019

Compte rendu affiché le 14 mai 2019

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Gilbert PETITJEAN, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Marc GRAZIANA, Annick PAKLOGLOU, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO.

Absents représentés

Maria DA SILVA-PIRES par Christine PERRIN-ESSERTAISE ; Tameur GUENNAT par Marc GRAZIANA ; Jean-Claude FABRE par Gilbert PETITJEAN ; Pascal NICOT par Philippe BIRKER.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	24
Exprimés	24

Objet : Projet de partenariat avec l'association BMX Club de Neuville-sur-Saône pour le remplacement de la grille de départ et les aménagements de la piste de course

La Ville de Neuville-sur-Saône, en partenariat avec le BMX Club de Neuville-sur-Saône, souhaite réaliser des travaux nécessaires pour améliorer les conditions de la pratique du BMX sur le circuit situé chemin du halage.

Ce projet pourrait se dérouler sur deux niveaux, avant le début de la saison 2019/2020 :

- Le remplacement de la grille de départ de la piste BMX par un système électrique moderne,
- L'aménagement du virage 1 et la solidification du virage 3.

Ces travaux sur le circuit ont un enjeu stratégique pour ce club dont le nombre d'adhérents jeunes est en forte hausse depuis quelques années. Une piste exigeante et sécurisée permet de mieux former les jeunes coureurs et de les fidéliser dans un contexte de concurrence importante entre plusieurs clubs au niveau du bassin de l'agglomération lyonnaise.

De plus, l'amélioration du circuit facilite l'homologation de l'équipement, nécessaire pour accueillir des compétitions inscrites au calendrier de la Fédération. L'organisation des événements au rayonnement départemental devrait permettre au club de renforcer son attractivité sur notre territoire et maintenir la dynamique dans l'évolution des effectifs.

Un partenariat sera mis en place afin de formaliser la répartition des tâches et contributions entre les services de la Commune et le BMX Club de Neuville-sur-Saône et de coordonner les actions pour la réalisation des aménagements.

Pour toutes ces raisons, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce partenariat pour la mise en œuvre des travaux et d'autoriser Madame le Maire à assurer toutes les démarches administratives nécessaires pour réaliser le projet et assurer son financement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur le Conseiller délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le budget primitif 2019,
- CONSIDERANT la nécessité de réaliser ces travaux pour la modernisation de l'équipement BMX sur le territoire de Neuville-sur-Saône,
- **DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2019,**
- **APPROUVE le programme de travaux présenté ci-dessus,**
- **AUTORISE Madame le Maire à solliciter toutes les participations potentielles et subventions pour la mise en œuvre de cette opération auprès des partenaires concernés.**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 9 mai 2019
Le Maire,
Valérie GLATARD.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 14/05/2019
- Publication ou affichage le 15/05/2019

Valérie GLATARD, Maire.

